

Collection « 1001 BB » dirigée par Patrick Ben Soussan

Des bébés en mouvements, des bébés naissant à la pensée, des bébés bien portés, bien-portants, compétents, des bébés malades, des bébés handicapés, des bébés morts, remplacés, des bébés violentés, agressés, exilés, des bébés observés, des bébés d'ici ou d'ailleurs, carencés ou éveillés culturellement, des bébés placés, abandonnés, adoptés ou avec d'autres bébés, des bébés et leurs parents, les parents de leurs parents, dans tous ces liens transgénérationnels qui se tissent, des bébés et leur fratrie, des bébés imaginaires aux bébés merveilleux...

Voici les mille et un bébés que nous vous invitons à retrouver dans les ouvrages de cette collection, tout entière consacrée au bébé, dans sa famille et ses différents lieux d'accueil et de soins. Une collection ouverte à toutes les disciplines et à tous les courants de pensée, constituée de petits livres – dans leur pagination, leur taille et leur prix – qui ont de grandes ambitions: celle en tout cas de proposer des textes d'auteurs, reconnus ou à découvrir, écrits dans un langage clair et partageable, qui nous diront, à leur façon, singulière, ce monde magique et déroutant de la petite enfance et leur rencontre, unique, avec les tout-petits.

Mille et un bébés pour une collection qui, nous l'espérons, vous donnera envie de penser, de rêver, de chercher, de comprendre, d'aimer.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Désirs de pères

Collection « 1001 BB » dirigée par Patrick Ben Soussan

Des bébés en mouvements, des bébés naissant à la pensée, des bébés bien portés, bien-portants, compétents, des bébés malades, des bébés handicapés, des bébés morts, remplacés, des bébés violentés, agressés, exilés, des bébés observés, des bébés d'ici ou d'ailleurs, carencés ou éveillés culturellement, des bébés placés, abandonnés, adoptés ou avec d'autres bébés, des bébés et leurs parents, les parents de leurs parents, dans tous ces liens transgénérationnels qui se tissent, des bébés et leur fratrie, des bébés imaginaires aux bébés merveilleux...

Voici les mille et un bébés que nous vous invitons à retrouver dans les ouvrages de cette collection, tout entière consacrée au bébé, dans sa famille et ses différents lieux d'accueil et de soins. Une collection ouverte à toutes les disciplines et à tous les courants de pensée, constituée de petits livres – dans leur pagination, leur taille et leur prix – qui ont de grandes ambitions: celle en tout cas de proposer des textes d'auteurs, reconnus ou à découvrir, écrits dans un langage clair et partageable, qui nous diront, à leur façon, singulière, ce monde magique et déroutant de la petite enfance et leur rencontre, unique, avec les tout-petits.

Mille et un bébés pour une collection qui, nous l'espérons, vous donnera envie de penser, de rêver, de chercher, de comprendre, d'aimer.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Désirs de pères

Désirs de pères

*Images et fonctions
paternelles aujourd'hui*

Également publiés par L'Escabelle
dans la collection « 1001 BB »

Les jumeaux : 1 fois 2 ou 2 fois 1 ?
n° 97, 2008

Surprenante violence dans la nursery
n° 83, 2006

Indispensables séparations
n° 76, 2005

Filiations à l'épreuve
n° 51, 2002

Signes de souffrances en périnatalité
n° 36, 2000

L'Escabelle

Textes réunis par
Christian Robineau

avec

Anne Aubert-Godard	Dominique Japiot
Marie-France Avignon	Fabien Joly
Patrick Ben Soussan	Sylvain Missonnier
Bavhani Cherer	Agnès Moreau
Pierre Delion	Gérard Neyrand
Sylvie Epelboin	Anne de Truchis
Mireille Wojakowski	

1001 BB - Du côté des parents

Désirs de pères

*Images et fonctions
paternelles aujourd'hui*

Également publiés par L'Escabelle
dans la collection « 1001 BB »

Les jumeaux : 1 fois 2 ou 2 fois 1 ?
n° 97, 2008

Surprenante violence dans la nursery
n° 83, 2006

Indispensables séparations
n° 76, 2005

Filiations à l'épreuve
n° 51, 2002

Signes de souffrances en périnatalité
n° 36, 2000

L'Escabelle

Textes réunis par
Christian Robineau

avec

Anne Aubert-Godard	Dominique Japiot
Marie-France Avignon	Fabien Joly
Patrick Ben Soussan	Sylvain Missonnier
Bavhani Cherer	Agnès Moreau
Pierre Delion	Gérard Neyrand
Sylvie Epelboin	Anne de Truchis
Mireille Wojakowski	

1001 BB - Du côté des parents

Table des matières

Conception de la couverture :

Corinne Dreyfuss

Réalisation :

Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012

ME - ISBNPDF : 978-2-7492-3305-5

Première édition © Éditions érès 2010

33, avenue Marcel-Dassault - 31500 Toulouse

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70/Fax : 01 46 34 67 19

Dominique Japiot, Mireille Wojakowski,
Recherche en paternité..... 7

Gérard Neyrand
La démocratie familiale,
une reformulation de la question paternelle 15

Anne Aubert-Godard
Une chaîne d'actes imprudents
dont naît un père au futur non fini..... 29

Patrick Ben Soussan
Papa est en bas qui fait du chocolat... 45

Sylvie Epelboin
Paternité entravée :
la place du « père » en procréation assistée 67

Anne de Truchis, Bavhani Cherer
Les pères adoptants :
une nouvelle paternitude? 81

Table des matières

Conception de la couverture :

Corinne Dreyfuss

Réalisation :

Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012

ME - ISBNPDF : 978-2-7492-3305-5

Première édition © Éditions érès 2010

33, avenue Marcel-Dassault - 31500 Toulouse

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70/Fax : 01 46 34 67 19

Dominique Japiot, Mireille Wojakowski,
Recherche en paternité..... 7

Gérard Neyrand
La démocratie familiale,
une reformulation de la question paternelle 15

Anne Aubert-Godard
Une chaîne d'actes imprudents
dont naît un père au futur non fini..... 29

Patrick Ben Soussan
Papa est en bas qui fait du chocolat... 45

Sylvie Epelboin
Paternité entravée :
la place du « père » en procréation assistée 67

Anne de Truchis, Bavhani Cherer
Les pères adoptants :
une nouvelle paternitude? 81

Sylvain Missonnier
La barbe à papa, l'ogresse et les petits Hans :
des apprentis pères en mirette à la maternité 93

Marie-France Avignon
Père-mère-bébé :
l'accueil d'une famille à la crèche 115

Agnès Moreau
Le devenir-père et ses vicissitudes :
cas clinique 125

Christian Robineau
« Œdipe, tiens-toi droit ! »
Contenance et verticalisation :
fonctions maternelles ou paternelles? 135

Pierre Delion
La fonction limitante
dans le développement de l'enfant 151

Fabien Joly
Du père... et de la tiercéité 161

Bibliographie..... 175

Dominique Japiot
Mireille Wojakowski

Recherche en paternité

 était il y a dix ans...
Une poignée de professionnels passionnés par leur travail en périnatalité et en petite enfance créait l'Escabelle, association de recherche et de formation. L'un de ses principaux objectifs était le tissage de liens entre intervenants d'horizons variés, publics et privés, dans la pluridisciplinarité, autour du bébé et de sa famille. Penser à plusieurs, questionner les théories et les pratiques dans un souci de prévention précoce, défendre des valeurs parfois attaquées, telles restent nos intentions pour la prochaine décennie...

Dominique Japiot, psychologue, psychothérapeute (Versailles), vice-présidente de l'Escabelle.

Mireille Wojakowski, psychologue, psychothérapeute (Paris 14^e), unité petite enfance Les Pépinières, CMP du secteur de psychiatrie infantojuvénile I-06 des Yvelines (Versailles), présidente de l'Escabelle.

Sylvain Missonnier
La barbe à papa, l'ogresse et les petits Hans :
des apprentis pères en mirette à la maternité 93

Marie-France Avignon
Père-mère-bébé :
l'accueil d'une famille à la crèche 115

Agnès Moreau
Le devenir-père et ses vicissitudes :
cas clinique 125

Christian Robineau
« Œdipe, tiens-toi droit ! »
Contenance et verticalisation :
fonctions maternelles ou paternelles? 135

Pierre Delion
La fonction limitante
dans le développement de l'enfant 151

Fabien Joly
Du père... et de la tiercéité 161

Bibliographie..... 175

Dominique Japiot
Mireille Wojakowski

Recherche en paternité

 était il y a dix ans...
Une poignée de professionnels passionnés par leur travail en périnatalité et en petite enfance créait l'Escabelle, association de recherche et de formation. L'un de ses principaux objectifs était le tissage de liens entre intervenants d'horizons variés, publics et privés, dans la pluridisciplinarité, autour du bébé et de sa famille. Penser à plusieurs, questionner les théories et les pratiques dans un souci de prévention précoce, défendre des valeurs parfois attaquées, telles restent nos intentions pour la prochaine décennie...

Dominique Japiot, psychologue, psychothérapeute (Versailles), vice-présidente de l'Escabelle.

Mireille Wojakowski, psychologue, psychothérapeute (Paris 14^e), unité petite enfance Les Pépinières, CMP du secteur de psychiatrie infantojuvénile I-06 des Yvelines (Versailles), présidente de l'Escabelle.

Le fil rouge qui nous a guidés au cours de nos cinq premières journées d'étude¹ fut le questionnement, qui nous paraît essentiel, sur ce qui peut amener l'enfant vers la subjectivation. Au cours de cette sixième journée s'est poursuivie notre réflexion, comme le souligne Pierre Delion dans sa contribution: «Somme toute, il s'agit de penser le chemin de séparation que chaque enfant, toujours issu d'une mère, peut, dans les conditions habituelles du développement, emprunter pour grandir et devenir parent sinon père.»

Nous avons attendu dix ans pour aborder le père... Et pourtant cette question (mais est-ce une question?) était bien sûr présente tout au long de nos réflexions. Car il est là, le père, depuis la nuit des temps, à la naissance du désir, désir d'enfant, désir de père...

Certes, «un bébé tout seul, cela n'existe pas», reconnaît-on depuis Winnicott, mais jusqu'à ces deux dernières décennies, cette affirmation venait surtout confirmer le lien d'attachement mère-enfant et souligner le primat maternel. On a longtemps semblé croire en la complétude de la dyade mère-enfant, le père apparaissant en plus, en moins, en trop, en tout cas pas à sa place...

1. Dont les actes ont tous été publiés dans cette collection: *Signes de souffrances en périnatalité* (2000), *Filiations à l'épreuve* (2002), *Indispensables séparations* (2005, 2^e éd. en 2008), *Surprenante violence dans la nursery* (2006), *Les jumeaux: 1 fois 2 ou 2 fois 1?* (2008).

Ce qui est attendu du père, ou ce qui est projeté sur lui, est d'une grande complexité mais ce qui apparaît dorénavant, ce sont d'abord, bien souvent, des images contradictoires. Les mutations sociales majeures de ces dernières décennies, couplées à l'intérêt croissant accordé au bébé-sujet et à la petite enfance, ont fait éclater le modèle familial dominant du père traditionnel, régnant sans partage sur sa famille. De nouvelles représentations collectives des rôles, places et fonctions de chacun des membres de la famille sont apparues.

Mais ces représentations et les pratiques qui en découlent sont multiples et surtout continuent à coexister avec le modèle familial traditionnel intériorisé depuis plusieurs générations. Gérard Neyrand souligne ainsi le paradoxe dans lequel les familles, les mères, et tout particulièrement les pères se trouvent actuellement avec «la contradiction entre, d'une part, la perpétuation des normes et des références antérieures et, d'autre part, un processus d'accession à un modèle de vie familiale plaçant sur un pied d'égalité homme, femme et enfants, et visant à promouvoir leur autonomie...»

Parallèlement à la possibilité revendiquée par les femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle, la place de l'enfant dans la société est affirmée ainsi que la nécessité de répondre à ses besoins tant affectifs qu'éducatifs, dès le plus jeune âge. Accompagnant les mutations des mœurs et des

Le fil rouge qui nous a guidés au cours de nos cinq premières journées d'étude¹ fut le questionnement, qui nous paraît essentiel, sur ce qui peut amener l'enfant vers la subjectivation. Au cours de cette sixième journée s'est poursuivie notre réflexion, comme le souligne Pierre Delion dans sa contribution: «Somme toute, il s'agit de penser le chemin de séparation que chaque enfant, toujours issu d'une mère, peut, dans les conditions habituelles du développement, emprunter pour grandir et devenir parent sinon père.»

Nous avons attendu dix ans pour aborder le père... Et pourtant cette question (mais est-ce une question?) était bien sûr présente tout au long de nos réflexions. Car il est là, le père, depuis la nuit des temps, à la naissance du désir, désir d'enfant, désir de père...

Certes, «un bébé tout seul, cela n'existe pas», reconnaît-on depuis Winnicott, mais jusqu'à ces deux dernières décennies, cette affirmation venait surtout confirmer le lien d'attachement mère-enfant et souligner le primat maternel. On a longtemps semblé croire en la complétude de la dyade mère-enfant, le père apparaissant en plus, en moins, en trop, en tout cas pas à sa place...

1. Dont les actes ont tous été publiés dans cette collection: *Signes de souffrances en périnatalité* (2000), *Filiations à l'épreuve* (2002), *Indispensables séparations* (2005, 2^e éd. en 2008), *Surprenante violence dans la nursery* (2006), *Les jumeaux: 1 fois 2 ou 2 fois 1?* (2008).

Ce qui est attendu du père, ou ce qui est projeté sur lui, est d'une grande complexité mais ce qui apparaît dorénavant, ce sont d'abord, bien souvent, des images contradictoires. Les mutations sociales majeures de ces dernières décennies, couplées à l'intérêt croissant accordé au bébé-sujet et à la petite enfance, ont fait éclater le modèle familial dominant du père traditionnel, régnant sans partage sur sa famille. De nouvelles représentations collectives des rôles, places et fonctions de chacun des membres de la famille sont apparues.

Mais ces représentations et les pratiques qui en découlent sont multiples et surtout continuent à coexister avec le modèle familial traditionnel intériorisé depuis plusieurs générations. Gérard Neyrand souligne ainsi le paradoxe dans lequel les familles, les mères, et tout particulièrement les pères se trouvent actuellement avec «la contradiction entre, d'une part, la perpétuation des normes et des références antérieures et, d'autre part, un processus d'accession à un modèle de vie familiale plaçant sur un pied d'égalité homme, femme et enfants, et visant à promouvoir leur autonomie...»

Parallèlement à la possibilité revendiquée par les femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle, la place de l'enfant dans la société est affirmée ainsi que la nécessité de répondre à ses besoins tant affectifs qu'éducatifs, dès le plus jeune âge. Accompagnant les mutations des mœurs et des

idées, les lieux de garde de l'enfant sont devenus lieux d'accueil non seulement de l'enfant et de sa mère mais de la famille, c'est-à-dire d'une triade dans laquelle le père peut prendre sa place.

Dans sa contribution à cet ouvrage, Marie-France Avignon témoigne de la nécessaire élaboration, par les professionnels de crèche, de cette nouvelle approche de la dynamique familiale. Elle décrit comment l'accueil de ce tiers que représente le père a modifié leurs représentations, leurs pratiques et entraîné de profonds remaniements dans le fonctionnement même de l'institution.

À partir de son expérience thérapeutique, Agnès Moreau souligne que la crèche, par son attention accordée au père, peut représenter «un espace de ritualisation possible de ce passage entre l'état d'homme et l'état de père, cet entre-deux identités». Au travers d'une situation clinique, elle décrit, dans la nécessaire articulation entre prévention et soin, le cheminement qui va du «repérage des grossesses à paternité vulnérable» à la proposition d'un traitement psychothérapeutique le plus précoce possible, en particulier lorsque l'on peut craindre l'installation d'une psychopathologie du lien parent-bébé. «Pour certains hommes, remarque-t-elle, la paternité va représenter un risque subjectif majeur.»

Michel Soulé a montré depuis longtemps la nécessité psychique et économique de développer une véritable politique de prévention familiale précoce dans

cette période sensible de la naissance. Le groupe des «devenant-pères» animé par Sylvain Missonnier dans une maternité s'inscrit dans ce mouvement favorisant l'anticipation et l'élaboration des représentations. En appui sur l'étayage du groupe, chaque futur père peut «quitter une position passive au profit d'une position de sujet "auteur compositeur"».

Anne Aubert-Godard nous éclaire en proposant d'inscrire le devenir-père comme une «position psychique». Pour elle, «c'est l'acte psychique qui transforme véritablement la position du sujet en père» au travers d'un parcours jalonné d'étapes fondatrices. Elle insiste sur la difficulté du processus pour «naître» père et l'importance de «pouvoir supporter de rencontrer l'inconnu, s'y affronter sans savoir ce qui va advenir [...]».

La dynamique du désir d'enfant jusqu'à la parentalité est un parcours toujours singulier et complexe. Mais sa construction et sa temporalité sont particulièrement bousculées lorsque la paternité biologique est mise en question. La blessure narcissique que cela entraîne nécessite d'importants remaniements psychiques, particulièrement autour de la filiation et de la transmission. Mais là aussi le processus créateur est à l'œuvre, et Sylvie Epelboin remarque que, lors d'une accession à la parentalité par l'assistance médicale à la procréation, «les hommes sont amenés [...] à formuler des projets de paternité dans une construction souvent bien plus élaborée qu'en conception naturelle [...]».

idées, les lieux de garde de l'enfant sont devenus lieux d'accueil non seulement de l'enfant et de sa mère mais de la famille, c'est-à-dire d'une triade dans laquelle le père peut prendre sa place.

Dans sa contribution à cet ouvrage, Marie-France Avignon témoigne de la nécessaire élaboration, par les professionnels de crèche, de cette nouvelle approche de la dynamique familiale. Elle décrit comment l'accueil de ce tiers que représente le père a modifié leurs représentations, leurs pratiques et entraîné de profonds remaniements dans le fonctionnement même de l'institution.

À partir de son expérience thérapeutique, Agnès Moreau souligne que la crèche, par son attention accordée au père, peut représenter «un espace de ritualisation possible de ce passage entre l'état d'homme et l'état de père, cet entre-deux identités». Au travers d'une situation clinique, elle décrit, dans la nécessaire articulation entre prévention et soin, le cheminement qui va du «repérage des grossesses à paternité vulnérable» à la proposition d'un traitement psychothérapeutique le plus précoce possible, en particulier lorsque l'on peut craindre l'installation d'une psychopathologie du lien parent-bébé. «Pour certains hommes, remarque-t-elle, la paternité va représenter un risque subjectif majeur.»

Michel Soulé a montré depuis longtemps la nécessité psychique et économique de développer une véritable politique de prévention familiale précoce dans

cette période sensible de la naissance. Le groupe des «devenant-pères» animé par Sylvain Missonnier dans une maternité s'inscrit dans ce mouvement favorisant l'anticipation et l'élaboration des représentations. En appui sur l'étayage du groupe, chaque futur père peut «quitter une position passive au profit d'une position de sujet "auteur compositeur"».

Anne Aubert-Godard nous éclaire en proposant d'inscrire le devenir-père comme une «position psychique». Pour elle, «c'est l'acte psychique qui transforme véritablement la position du sujet en père» au travers d'un parcours jalonné d'étapes fondatrices. Elle insiste sur la difficulté du processus pour «naître» père et l'importance de «pouvoir supporter de rencontrer l'inconnu, s'y affronter sans savoir ce qui va advenir [...]».

La dynamique du désir d'enfant jusqu'à la parentalité est un parcours toujours singulier et complexe. Mais sa construction et sa temporalité sont particulièrement bousculées lorsque la paternité biologique est mise en question. La blessure narcissique que cela entraîne nécessite d'importants remaniements psychiques, particulièrement autour de la filiation et de la transmission. Mais là aussi le processus créateur est à l'œuvre, et Sylvie Epelboin remarque que, lors d'une accession à la parentalité par l'assistance médicale à la procréation, «les hommes sont amenés [...] à formuler des projets de paternité dans une construction souvent bien plus élaborée qu'en conception naturelle [...]».

Anne de Truchis et Bavhani Cherer notent, elles, chez les parents qui ont recours à l'adoption, un investissement souvent massif des pères, comme si l'absence de grossesse de la femme créait une sorte de « symétrie » entre les parents. Pour elles, « le père est sollicité comme il l'est rarement lors d'une grossesse biologique » et « la rivalité ne semble plus se situer entre le père et l'enfant naissant mais entre le père et la mère ».

Ces avatars de la parentalité soumettent les parents à l'un des paradoxes actuels de la société, entre une importance accrue de la composante biologique de la filiation (recherche de l'ADN paternel) et l'évolution vers une paternité multiforme.

La modification des rapports entre les sexes et les générations, la multiplicité des modèles complexifient beaucoup l'accès à la parentalité. Jusqu'à une époque récente, par une bipartition rigide entre la femme et l'homme, la mère se devait d'assumer une « fonction maternelle » ancrée dans le réel et la proximité, prenant soin de l'enfant et de son éducation, tandis que le père était tenu à l'extérieur dans une « fonction paternelle » symbolique, garante de l'autorité et de la transmission.

La fonction paternelle a surtout été définie comme faisant tiers au sein de la relation mère-enfant mais, comme Fabien Joly le rappelle, « bien avant de séparer, au fond, le père réunit la mère et le bébé et assure les conditions de leur rencontre et

du travail de lien » ; il évoque la « fonction pont » du père (selon la formule de Salomon Resnik). Si l'exercice de l'autorité n'est plus seulement dévolue au père, et si l'on est passé de la notion de puissance paternelle à celle d'autorité parentale, c'est surtout la « fonction limitante parentale », définie par Pierre Delion, qui imposera sa force structurante au désir de l'enfant.

Mais ces fonctions symboliques parentales peuvent-elles de façon indifférenciée être assumées par le père comme par la mère, ou les exercent-ils selon leur identité sexuée ? Dans une approche originale, Christian Robineau étudie la dimension psychique de la verticalisation : faut-il du père pour tenir debout, et de quel « père » s'agit-il alors ? interroge-t-il métaphoriquement.

Que de plus en plus de pères se plongent avec plaisir dans ce monde de sensorialité du bébé ne fait plus de doute. Mais le père approche, porte, touche son bébé à sa manière, avec sa pulsionnalité et son identité masculines. En essayant de se placer du point de vue du bébé, plusieurs auteurs ont déduit de l'observation directe, ou des analyses d'enfants et d'adultes, que le tout jeune enfant ressent très tôt la différence sexuée de ses parents. Comment s'inscrivent et s'organisent pour le bébé les contacts maternels et paternels, et comment vont se qualifier pour lui les éléments masculins et les éléments féminins ?

Anne de Truchis et Bavhani Cherer notent, elles, chez les parents qui ont recours à l'adoption, un investissement souvent massif des pères, comme si l'absence de grossesse de la femme créait une sorte de « symétrie » entre les parents. Pour elles, « le père est sollicité comme il l'est rarement lors d'une grossesse biologique » et « la rivalité ne semble plus se situer entre le père et l'enfant naissant mais entre le père et la mère ».

Ces avatars de la parentalité soumettent les parents à l'un des paradoxes actuels de la société, entre une importance accrue de la composante biologique de la filiation (recherche de l'ADN paternel) et l'évolution vers une paternité multiforme.

La modification des rapports entre les sexes et les générations, la multiplicité des modèles complexifient beaucoup l'accès à la parentalité. Jusqu'à une époque récente, par une bipartition rigide entre la femme et l'homme, la mère se devait d'assumer une « fonction maternelle » ancrée dans le réel et la proximité, prenant soin de l'enfant et de son éducation, tandis que le père était tenu à l'extérieur dans une « fonction paternelle » symbolique, garante de l'autorité et de la transmission.

La fonction paternelle a surtout été définie comme faisant tiers au sein de la relation mère-enfant mais, comme Fabien Joly le rappelle, « bien avant de séparer, au fond, le père réunit la mère et le bébé et assure les conditions de leur rencontre et

du travail de lien » ; il évoque la « fonction pont » du père (selon la formule de Salomon Resnik). Si l'exercice de l'autorité n'est plus seulement dévolue au père, et si l'on est passé de la notion de puissance paternelle à celle d'autorité parentale, c'est surtout la « fonction limitante parentale », définie par Pierre Delion, qui imposera sa force structurante au désir de l'enfant.

Mais ces fonctions symboliques parentales peuvent-elles de façon indifférenciée être assumées par le père comme par la mère, ou les exercent-ils selon leur identité sexuée ? Dans une approche originale, Christian Robineau étudie la dimension psychique de la verticalisation : faut-il du père pour tenir debout, et de quel « père » s'agit-il alors ? interroge-t-il métaphoriquement.

Que de plus en plus de pères se plongent avec plaisir dans ce monde de sensorialité du bébé ne fait plus de doute. Mais le père approche, porte, touche son bébé à sa manière, avec sa pulsionnalité et son identité masculines. En essayant de se placer du point de vue du bébé, plusieurs auteurs ont déduit de l'observation directe, ou des analyses d'enfants et d'adultes, que le tout jeune enfant ressent très tôt la différence sexuée de ses parents. Comment s'inscrivent et s'organisent pour le bébé les contacts maternels et paternels, et comment vont se qualifier pour lui les éléments masculins et les éléments féminins ?

Gérard Neyrand

Les nouvelles formes de paternité et de parentalité qui se sont développées ces dernières années seraient-elles la traduction d'une meilleure intégration par l'homme, et par la femme, de ce que l'on appelle la « bisexualité psychique » ? Tous ces bouleversements majeurs vont-ils permettre davantage de souplesse dans les identifications ? En devenant père, l'homme produit un double mouvement d'identification l'un vers son propre père mais aussi en partie vers sa mère, et l'autre en direction de son bébé, garçon ou fille. Ainsi est évitée une rupture dans la transmission. D'une génération à l'autre, comme l'écrit Patrick Ben Soussan, « tout père est (ainsi) toujours en devenir, en mutation, et les multiples façons de le penser, immanquablement, témoignent du renouvellement incessant de ses figurations ».

Si tout événement est marqué d'une double dimension psychique et sociale, comment nos représentations conscientes et inconscientes influent-elles sur les évolutions sociales ? Les nouvelles formes de paternité et les évolutions parfois radicales des places de chacun modifient-elles à leur tour la vie psychique ? Quelles seraient donc les conséquences psychiques profondes de ces mouvements pour le petit enfant qui naît aujourd'hui ?

Même s'il est probablement trop tôt pour en dégager les effets, c'est précisément cette question de l'articulation entre les transformations sociales et le « devenir-sujet » qui est au cœur de cet ouvrage.

La démocratie familiale, une reformulation de la question paternelle¹

De nos jours, la paternité est au cœur d'un paradoxe : alors que nombre d'hommes ont soutenu le mouvement d'émancipation de leurs partenaires, sœurs et compagnes, à l'égard d'un ordre social qui les maintenait dans une position dominée, beaucoup de pères se retrouvent eux-mêmes en butte à une remise en cause de leur place paternelle lorsque advient une séparation conjugale qui les éloigne de leurs enfants.

Cette situation ne pourrait se comprendre si l'on n'avait à proposer comme seule grille d'interprétation

Gérard Neyrand, sociologue, professeur à l'université Toulouse III Paul-Sabatier, directeur du SOI, Toulouse, et du CIMERSS, Bouc-Bel-Air.

1. Ce texte reprend un certain nombre de développements de Neyrand (2010) et, plus globalement, de Neyrand (2009).

Gérard Neyrand

Les nouvelles formes de paternité et de parentalité qui se sont développées ces dernières années seraient-elles la traduction d'une meilleure intégration par l'homme, et par la femme, de ce que l'on appelle la « bisexualité psychique » ? Tous ces bouleversements majeurs vont-ils permettre davantage de souplesse dans les identifications ? En devenant père, l'homme produit un double mouvement d'identification l'un vers son propre père mais aussi en partie vers sa mère, et l'autre en direction de son bébé, garçon ou fille. Ainsi est évitée une rupture dans la transmission. D'une génération à l'autre, comme l'écrit Patrick Ben Soussan, « tout père est (ainsi) toujours en devenir, en mutation, et les multiples façons de le penser, immanquablement, témoignent du renouvellement incessant de ses figurations ».

Si tout événement est marqué d'une double dimension psychique et sociale, comment nos représentations conscientes et inconscientes influent-elles sur les évolutions sociales ? Les nouvelles formes de paternité et les évolutions parfois radicales des places de chacun modifient-elles à leur tour la vie psychique ? Quelles seraient donc les conséquences psychiques profondes de ces mouvements pour le petit enfant qui naît aujourd'hui ?

Même s'il est probablement trop tôt pour en dégager les effets, c'est précisément cette question de l'articulation entre les transformations sociales et le « devenir-sujet » qui est au cœur de cet ouvrage.

La démocratie familiale, une reformulation de la question paternelle¹

De nos jours, la paternité est au cœur d'un paradoxe : alors que nombre d'hommes ont soutenu le mouvement d'émancipation de leurs partenaires, sœurs et compagnes, à l'égard d'un ordre social qui les maintenait dans une position dominée, beaucoup de pères se retrouvent eux-mêmes en butte à une remise en cause de leur place paternelle lorsque advient une séparation conjugale qui les éloigne de leurs enfants.

Cette situation ne pourrait se comprendre si l'on n'avait à proposer comme seule grille d'interprétation

Gérard Neyrand, sociologue, professeur à l'université Toulouse III Paul-Sabatier, directeur du SOI, Toulouse, et du CIMERSS, Bouc-Bel-Air.

1. Ce texte reprend un certain nombre de développements de Neyrand (2010) et, plus globalement, de Neyrand (2009).

des rapports entre les sexes qu'une formulation univoque et unilatérale de la *domination masculine*, qui gommerait la complexité des rapports de pouvoir familiaux et sociaux, leur enchevêtrement et les contradictions dont ils peuvent être le support. Confrontés au fait que la capacité génitrice des femmes les place en position privilégiée à la naissance et lors de la socialisation primaire de leurs enfants pour développer avec eux une relation étroite, et face au risque que le pouvoir relationnel conféré par cette relation privilégiée ne puisse amener certaines à les accaparer, les hommes ont historiquement organisé l'appropriation de leur descendance (notamment de leurs fils) et le contrôle de la transmission des héritages dans les systèmes patriarcaux, traduisant par cela leur volonté de mainmise sur l'ordre social (Héritier, 2001a). Était en même temps produit le système de représentations légitimant cette position dominante de l'homme dans l'ordre social, qui articulait le système de la parenté avec les autres rapports sociaux, religieux, économiques et politiques (Godelier, 2004).

Les avatars historiques de la domination masculine

En France, sous l'Ancien Régime, la mythologie religieuse donnait une légitimité à un ordre où le père (à l'image du roi) apparaissait comme le chef

de la famille «de droit divin», la femme se rangeant sous son autorité et sa protection. Avec les Révolutionnaires, à la transcendance du divin comme principe de légitimité sociale succédait l'immanence du naturel (Steinberg, 2001). La hiérarchie sociale ne se transmettait plus par le sang et devait s'établir selon le mérite, mais la hiérarchie familiale était amenée à perdurer du fait des différences *naturelles* entre hommes et femmes et entre générations. Le statut social inférieur des femmes fut renvoyé à leur fonction maternelle, génératrice — pensait-on — d'une infériorité intellectuelle et morale, dont leur moindre force physique constituait la métaphore. Dans la devise républicaine, le principe de «fraternité» évoquait bien l'idée d'échanges cordiaux entre frères sur une base égalitaire, mais s'opposait aux deux autres en ce qu'il excluait les femmes de la sphère politique et de l'espace public, et les renvoyait à la sphère privée, lieu du caché, donc de l'inconnaissable et par là de l'impur (Choi, 2010)...

Dans ce mouvement, les pères, identifiés à leur pouvoir public — l'autorité familiale —, y perdirent la légitimité de la proximité privée aux enfants. Légitimité d'une position de proximité qu'ils essaieront de reconquérir dans le dernier tiers du ^{xx}e siècle, en même temps que leurs compagnes mettront en œuvre leur émancipation de l'ordre ancien patriarcal...

S'affirma ainsi au ^{xix}e siècle un processus de naturalisation des positions de sexe, enracinant

des rapports entre les sexes qu'une formulation univoque et unilatérale de la *domination masculine*, qui gommerait la complexité des rapports de pouvoir familiaux et sociaux, leur enchevêtrement et les contradictions dont ils peuvent être le support. Confrontés au fait que la capacité génitrice des femmes les place en position privilégiée à la naissance et lors de la socialisation primaire de leurs enfants pour développer avec eux une relation étroite, et face au risque que le pouvoir relationnel conféré par cette relation privilégiée ne puisse amener certaines à les accaparer, les hommes ont historiquement organisé l'appropriation de leur descendance (notamment de leurs fils) et le contrôle de la transmission des héritages dans les systèmes patriarcaux, traduisant par cela leur volonté de mainmise sur l'ordre social (Héritier, 2001a). Était en même temps produit le système de représentations légitimant cette position dominante de l'homme dans l'ordre social, qui articulait le système de la parenté avec les autres rapports sociaux, religieux, économiques et politiques (Godelier, 2004).

Les avatars historiques de la domination masculine

En France, sous l'Ancien Régime, la mythologie religieuse donnait une légitimité à un ordre où le père (à l'image du roi) apparaissait comme le chef

de la famille «de droit divin», la femme se rangeant sous son autorité et sa protection. Avec les Révolutionnaires, à la transcendance du divin comme principe de légitimité sociale succédait l'immanence du naturel (Steinberg, 2001). La hiérarchie sociale ne se transmettait plus par le sang et devait s'établir selon le mérite, mais la hiérarchie familiale était amenée à perdurer du fait des différences *naturelles* entre hommes et femmes et entre générations. Le statut social inférieur des femmes fut renvoyé à leur fonction maternelle, génératrice — pensait-on — d'une infériorité intellectuelle et morale, dont leur moindre force physique constituait la métaphore. Dans la devise républicaine, le principe de «fraternité» évoquait bien l'idée d'échanges cordiaux entre frères sur une base égalitaire, mais s'opposait aux deux autres en ce qu'il excluait les femmes de la sphère politique et de l'espace public, et les renvoyait à la sphère privée, lieu du caché, donc de l'inconnaissable et par là de l'impur (Choi, 2010)...

Dans ce mouvement, les pères, identifiés à leur pouvoir public — l'autorité familiale —, y perdirent la légitimité de la proximité privée aux enfants. Légitimité d'une position de proximité qu'ils essaieront de reconquérir dans le dernier tiers du ^{xx}e siècle, en même temps que leurs compagnes mettront en œuvre leur émancipation de l'ordre ancien patriarcal...

S'affirma ainsi au ^{xix}e siècle un processus de naturalisation des positions de sexe, enracinant

les différences sociales entre sexes non plus dans une référence à un ordre de droit divin, mais dans la référence à un ordre produit par *la Nature*. La médecine, en tant que science fondée sur l'observation de la concrétude des corps, y acquérait un statut de modèle pour le développement ultérieur des sciences humaines (Foucault, 1976), et allait contribuer à justifier l'assomption de la maternité et le rabattement de la condition féminine sur celle-ci dans un XIX^e siècle qui voyait s'asseoir la domination de la bourgeoisie et du capitalisme industriel. Les discours des médecins, moralistes et philanthropes convergeaient alors pour reconnaître aux femmes les plus hautes qualités éducatives à l'égard de leurs enfants, leur enjoignant de rester au foyer pour veiller à leur éducation, et par là même leur éviter les méfaits du travail salarié en usine dont les plus pauvres pâtissaient.

Le pouvoir maternel sur l'enfant, contrepartie de la domination

Le paradoxe de cette situation indexant les femmes à la maternité est qu'en même temps qu'elle les éloignait de toute position de pouvoir dans l'espace public, elle renforçait en l'institutionnalisant le pouvoir des mères sur les enfants (Neyrand, 2000 ; 2004a). Un pouvoir lié à la fonction de donneuse de soins et de prime éducatrice qui leur était assignée,

qui allait d'autant plus développer ses ramifications conscientes et inconscientes que l'homme-père était parallèlement enjoint de limiter au minimum son investissement domestique et éducatif. D'une certaine façon, on peut dire que *le père était indexé à l'homme, comme la femme l'était à la mère* ; et la domination masculine réduisait la paternité à une extériorité d'essence symbolique... Dans les années 1950, un tel modèle relationnel familial fut parfaitement décrit, dans sa structure, par un sociologue fonctionnaliste comme Talcott Parsons, qualifiant la fonction paternelle d'« instrumentale » et la fonction maternelle d'« expressive », et dans ses implications psychiques par une multitude de cliniciens qui, à la suite de Freud, ont théorisé celle-ci – de Winnicott à Lacan...

Ainsi, le renforcement historique de l'assignation des femmes au maternel et à l'éducation opéré par la société industrielle fut sans doute d'autant mieux accepté qu'elle les préservait des dangers du monde du travail et leur attribuait en contrepartie un véritable pouvoir sur les enfants et sur la gestion du foyer, la maison devenant le lieu d'exercice privilégié de ce pouvoir féminin. Jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle, le modèle familial ainsi promu, *laïc* et *naturaliste*, organisait la complémentarité des places entre père et mère, parents et enfants, sans que l'on songe vraiment à la remettre en cause.

les différences sociales entre sexes non plus dans une référence à un ordre de droit divin, mais dans la référence à un ordre produit par *la Nature*. La médecine, en tant que science fondée sur l'observation de la concrétude des corps, y acquérait un statut de modèle pour le développement ultérieur des sciences humaines (Foucault, 1976), et allait contribuer à justifier l'assomption de la maternité et le rabattement de la condition féminine sur celle-ci dans un XIX^e siècle qui voyait s'asseoir la domination de la bourgeoisie et du capitalisme industriel. Les discours des médecins, moralistes et philanthropes convergeaient alors pour reconnaître aux femmes les plus hautes qualités éducatives à l'égard de leurs enfants, leur enjoignant de rester au foyer pour veiller à leur éducation, et par là même leur éviter les méfaits du travail salarié en usine dont les plus pauvres pâtissaient.

Le pouvoir maternel sur l'enfant, contrepartie de la domination

Le paradoxe de cette situation indexant les femmes à la maternité est qu'en même temps qu'elle les éloignait de toute position de pouvoir dans l'espace public, elle renforçait en l'institutionnalisant le pouvoir des mères sur les enfants (Neyrand, 2000 ; 2004a). Un pouvoir lié à la fonction de donneuse de soins et de prime éducatrice qui leur était assignée,

qui allait d'autant plus développer ses ramifications conscientes et inconscientes que l'homme-père était parallèlement enjoint de limiter au minimum son investissement domestique et éducatif. D'une certaine façon, on peut dire que *le père était indexé à l'homme, comme la femme l'était à la mère*; et la domination masculine réduisait la paternité à une extériorité d'essence symbolique... Dans les années 1950, un tel modèle relationnel familial fut parfaitement décrit, dans sa structure, par un sociologue fonctionnaliste comme Talcott Parsons, qualifiant la fonction paternelle d'« instrumentale » et la fonction maternelle d'« expressive », et dans ses implications psychiques par une multitude de cliniciens qui, à la suite de Freud, ont théorisé celle-ci – de Winnicott à Lacan...

Ainsi, le renforcement historique de l'assignation des femmes au maternel et à l'éducation opéré par la société industrielle fut sans doute d'autant mieux accepté qu'elle les préservait des dangers du monde du travail et leur attribuait en contrepartie un véritable pouvoir sur les enfants et sur la gestion du foyer, la maison devenant le lieu d'exercice privilégié de ce pouvoir féminin. Jusqu'au dernier tiers du XX^e siècle, le modèle familial ainsi promu, *laïc* et *naturaliste*, organisait la complémentarité des places entre père et mère, parents et enfants, sans que l'on songe vraiment à la remettre en cause.

Un bouleversement de l'ordre antérieur: la « démocratisation » du privé

Il faudra attendre le tournant des années 1968-1970 pour que les choses soient remises en question, mais les prémices de cette évolution s'étaient déjà fait sentir auparavant. Ce n'est qu'en 1944 que la volonté d'accorder aux femmes la majorité politique put trouver le consensus pour passer dans la loi, sans pour autant que le vote et l'éligibilité des femmes fussent à remettre en cause la prépondérance masculine dans l'espace public. La parution, en 1949, du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir vint en témoigner, mais c'est avec la génération du *baby-boom* qui voyait alors le jour que les choses allaient véritablement basculer. Cette génération qui accédait aux études supérieures à une époque de plein développement économique était porteuse des espoirs d'accession à un monde meilleur, où les sexes pourraient se penser dans l'égalité, et les enfants s'affranchir d'une éducation vécue comme trop coercitive. Les années 1970 furent ainsi le lieu d'une véritable révolution culturelle, dont on peut donner le sens général en parlant de « démocratie familiale » (Commaille, Martin, 1998): application à la sphère privée des grands principes de notre démocratie républicaine: *égalité* des personnes, *liberté* des individus et, en lieu et place d'une fraternité dont le caractère excluant à l'égard du féminin ne

pouvait plus être défendu, affirmation du primat des liens affectifs.

La transcription juridique de cette révolution fut massive, avec le passage de la *puissance paternelle* à *l'autorité parentale partagée* dans la famille conjugale (1970), la libéralisation de la contraception, puis de l'avortement (1967-1975), l'individualisation des droits, apportant aux femmes le cadre de leur autonomie, l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans... et la reconnaissance aux couples du droit de se séparer lorsque au moins un des conjoints ne trouvait plus son compte dans l'union (réintroduction du divorce par consentement mutuel en 1975).

Si cette dernière mesure s'inscrivait dans la logique de l'organisation juridique du passage à une démocratie familiale, elle allait mettre en évidence tout le caractère contradictoire avec l'ordre antérieur de la mutation en cours. En effet, ce qui est en jeu dans l'adjonction du divorce par consentement mutuel à l'ancien divorce pour faute est bien la reconnaissance du primat de l'individu et son autonomie, et l'égalité des positions entre les conjoints – chacun étant placé sur un pied d'égalité avec l'autre. Mais la gestion des conséquences de la séparation ne pouvait s'empêcher de rester profondément asymétrique, essentiellement en ce qui concerne la garde des enfants, confiés avec une grande constance dans 85% des cas à leur mère et 10% à leur père...

Un bouleversement de l'ordre antérieur: la « démocratisation » du privé

Il faudra attendre le tournant des années 1968-1970 pour que les choses soient remises en question, mais les prémices de cette évolution s'étaient déjà fait sentir auparavant. Ce n'est qu'en 1944 que la volonté d'accorder aux femmes la majorité politique put trouver le consensus pour passer dans la loi, sans pour autant que le vote et l'éligibilité des femmes fussent à remettre en cause la prépondérance masculine dans l'espace public. La parution, en 1949, du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir vint en témoigner, mais c'est avec la génération du *baby-boom* qui voyait alors le jour que les choses allaient véritablement basculer. Cette génération qui accédait aux études supérieures à une époque de plein développement économique était porteuse des espoirs d'accession à un monde meilleur, où les sexes pourraient se penser dans l'égalité, et les enfants s'affranchir d'une éducation vécue comme trop coercitive. Les années 1970 furent ainsi le lieu d'une véritable révolution culturelle, dont on peut donner le sens général en parlant de « démocratie familiale » (Commaille, Martin, 1998): application à la sphère privée des grands principes de notre démocratie républicaine: *égalité* des personnes, *liberté* des individus et, en lieu et place d'une fraternité dont le caractère excluant à l'égard du féminin ne

pouvait plus être défendu, affirmation du primat des liens affectifs.

La transcription juridique de cette révolution fut massive, avec le passage de la *puissance paternelle* à *l'autorité parentale partagée* dans la famille conjugale (1970), la libéralisation de la contraception, puis de l'avortement (1967-1975), l'individualisation des droits, apportant aux femmes le cadre de leur autonomie, l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans... et la reconnaissance aux couples du droit de se séparer lorsque au moins un des conjoints ne trouvait plus son compte dans l'union (réintroduction du divorce par consentement mutuel en 1975).

Si cette dernière mesure s'inscrivait dans la logique de l'organisation juridique du passage à une démocratie familiale, elle allait mettre en évidence tout le caractère contradictoire avec l'ordre antérieur de la mutation en cours. En effet, ce qui est en jeu dans l'adjonction du divorce par consentement mutuel à l'ancien divorce pour faute est bien la reconnaissance du primat de l'individu et son autonomie, et l'égalité des positions entre les conjoints – chacun étant placé sur un pied d'égalité avec l'autre. Mais la gestion des conséquences de la séparation ne pouvait s'empêcher de rester profondément asymétrique, essentiellement en ce qui concerne la garde des enfants, confiés avec une grande constance dans 85% des cas à leur mère et 10% à leur père...

La gestion du divorce comme résistance à la démocratisation

Cette asymétrie de ce que jusqu'en 1987 on appelait la « garde » de l'enfant n'était pas la simple conséquence d'une « démission des pères », d'un « sexisme des juges » ou d'une « volonté d'accaparement des mères », comme certains discours sociaux voulaient le donner à croire. C'était plus sûrement le prolongement d'un fonctionnement social antérieur trop bien ancré pour que la seule volonté politique et militante de promotion de l'égalité entre les sexes suffise à le remettre en cause. On sait que la loi de 1975 fut l'occasion d'une véritable « explosion » des séparations conjugales, le taux de divortialité passant de moins de 10% à 30% en quelques années (pour dépasser 45% aujourd'hui), beaucoup de pères se retrouvant « dépossédés » de leurs enfants malgré eux, la garde de ceux-ci allant tout « naturellement » à leurs mères. Si cette situation fut acceptée avec résignation par nombre d'entre eux, notamment dans les milieux populaires où le modèle traditionnel asymétrique de la famille restait dominant, ce ne fut pas le cas de beaucoup de papas qui partageaient souvent maladroitement avec leurs compagnes les valeurs et les objectifs d'égalité conjugale et parentale. Brutalement, ne plus avoir accès ou avoir difficilement accès à leurs enfants fut pour beaucoup de ces pères insupportable.

Apparurent ainsi conjointement, dans les années qui entourèrent la mise en œuvre du divorce par consentement mutuel, aussi bien des pratiques de garde alternée pour ceux, minoritaires, qui réussissaient avec leurs ex-compagnes à mettre en œuvre une égalité parentale après la séparation, que des associations de pères (Mouvement de la condition paternelle – 1974, SOS divorce – 1975...) se regroupant avant tout pour défendre leurs droits au libre accès à leurs enfants. Logiquement, l'une des principales revendications de ces associations fut non seulement que l'autorité parentale continue à être partagée après la séparation (la pratique de ce qu'on appelait alors la garde conjointe), mais surtout que soit reconnu le bien-fondé de la garde alternée, en tant que pratique permettant la mise en œuvre d'une réelle égalité parentale après séparation...

Les contradictions des années 1975-1987

La situation durant les années 1975-1987 était ainsi extrêmement complexe et éminemment contradictoire. Ma première recherche sur les situations post-séparation, réalisée en 1986-1988 et portant sur les aides à la socialisation des enfants de parents isolés, mères ou pères de différents milieux sociaux, mettait en évidence la très grande diversité des situations et des positionnements monoparentaux. La plupart de ces situations monoparentales étaient féminines,

La gestion du divorce comme résistance à la démocratisation

Cette asymétrie de ce que jusqu'en 1987 on appelait la « garde » de l'enfant n'était pas la simple conséquence d'une « démission des pères », d'un « sexisme des juges » ou d'une « volonté d'accaparement des mères », comme certains discours sociaux voulaient le donner à croire. C'était plus sûrement le prolongement d'un fonctionnement social antérieur trop bien ancré pour que la seule volonté politique et militante de promotion de l'égalité entre les sexes suffise à le remettre en cause. On sait que la loi de 1975 fut l'occasion d'une véritable « explosion » des séparations conjugales, le taux de divortialité passant de moins de 10% à 30% en quelques années (pour dépasser 45% aujourd'hui), beaucoup de pères se retrouvant « dépossédés » de leurs enfants malgré eux, la garde de ceux-ci allant tout « naturellement » à leurs mères. Si cette situation fut acceptée avec résignation par nombre d'entre eux, notamment dans les milieux populaires où le modèle traditionnel asymétrique de la famille restait dominant, ce ne fut pas le cas de beaucoup de papas qui partageaient souvent maladroitement avec leurs compagnes les valeurs et les objectifs d'égalité conjugale et parentale. Brutalement, ne plus avoir accès ou avoir difficilement accès à leurs enfants fut pour beaucoup de ces pères insupportable.

Apparurent ainsi conjointement, dans les années qui entourèrent la mise en œuvre du divorce par consentement mutuel, aussi bien des pratiques de garde alternée pour ceux, minoritaires, qui réussissaient avec leurs ex-compagnes à mettre en œuvre une égalité parentale après la séparation, que des associations de pères (Mouvement de la condition paternelle – 1974, SOS divorce – 1975...) se regroupant avant tout pour défendre leurs droits au libre accès à leurs enfants. Logiquement, l'une des principales revendications de ces associations fut non seulement que l'autorité parentale continue à être partagée après la séparation (la pratique de ce qu'on appelait alors la garde conjointe), mais surtout que soit reconnu le bien-fondé de la garde alternée, en tant que pratique permettant la mise en œuvre d'une réelle égalité parentale après séparation...

Les contradictions des années 1975-1987

La situation durant les années 1975-1987 était ainsi extrêmement complexe et éminemment contradictoire. Ma première recherche sur les situations post-séparation, réalisée en 1986-1988 et portant sur les aides à la socialisation des enfants de parents isolés, mères ou pères de différents milieux sociaux, mettait en évidence la très grande diversité des situations et des positionnements monoparentaux. La plupart de ces situations monoparentales étaient féminines,

mais bien peu laissent la place à une véritable coparentalité après la séparation. L'enquête réalisée par l'INED en 1986 (Leridon, Villeneuve-Gokalp, 1988) révélait ainsi qu'au moins 56% des pères ne voyaient plus ou très rarement leurs enfants après la séparation. Si l'ordre patriarcal antérieur avait été renversé, subsistait la logique antérieure dans la gestion de l'après-séparation. Bien que les nouveaux pères reconnaissent massivement leurs enfants nés en union libre, les règles destinées jusque-là à protéger les mères célibataires des abandons paternels continuaient à leur être appliquées: l'autorité dans ces situations n'était attribuée qu'à la mère, *a fortiori* en cas de rupture de l'union. Dans les cas de divorce, les situations se régulaient conformément aux règles de la socialisation sexuée transmises dans l'enfance: prise en charge maternelle de l'enfant et obligation alimentaire paternelle. La plupart des pères et des mères s'en satisfaisaient avec plus ou moins de réussite, mais bien peu de mères pouvaient envisager que la garde soit, par un accord commun, confiée au père tant la pression sociale était forte, désignant comme « mauvaise mère » et chargeant de culpabilité celle qui envisageait de le faire. Lorsque les pères contestaient une telle séparation des charges, la garde bien souvent ne leur était confiée que lorsque la mère présentait des risques manifestes de ne pouvoir bien s'occuper de ses enfants.

La progressive mise en place de l'équité parentale après séparation

Les cas les plus douloureux furent à l'évidence les cas très conflictuels, parfois sous-tendus par une tendance pathologique de l'un ou l'autre conjoint, voire des deux. Certains suicides paternels vinrent raviver douloureusement les débats, et la figure montante du SDF vint rappeler que l'une des issues du processus de désaffiliation paternelle était la rupture des liens sociaux et l'errance. Constituées en groupes de pression, les associations paternelles prirent le relais des associations féministes pour contribuer d'une autre manière à faire accélérer le mouvement de démocratisation des rapports familiaux, en poussant à la promotion du principe de coparentalité et de la pratique de garde alternée après la séparation. Les lois sur l'autorité parentale de 1987, 1993 et 2002 reconnaissaient successivement l'autorité parentale partagée après divorce en la séparant de la résidence habituelle de l'enfant (1987), la posaient comme principe général en élargissant aux séparations après concubinage (1993), et enfin légitimaient la pratique de résidence alternée en la reconnaissant comme solution possible au même titre que la résidence chez l'un des parents (2002). Il avait fallu plus de trente ans pour que le mouvement de démocratisation de la vie privée soit juridiquement étendu des situations de vie familiale commune aux situations

mais bien peu laissent la place à une véritable coparentalité après la séparation. L'enquête réalisée par l'INED en 1986 (Leridon, Villeneuve-Gokalp, 1988) révélait ainsi qu'au moins 56% des pères ne voyaient plus ou très rarement leurs enfants après la séparation. Si l'ordre patriarcal antérieur avait été renversé, subsistait la logique antérieure dans la gestion de l'après-séparation. Bien que les nouveaux pères reconnaissent massivement leurs enfants nés en union libre, les règles destinées jusque-là à protéger les mères célibataires des abandons paternels continuaient à leur être appliquées: l'autorité dans ces situations n'était attribuée qu'à la mère, *a fortiori* en cas de rupture de l'union. Dans les cas de divorce, les situations se régulaient conformément aux règles de la socialisation sexuée transmises dans l'enfance: prise en charge maternelle de l'enfant et obligation alimentaire paternelle. La plupart des pères et des mères s'en satisfaisaient avec plus ou moins de réussite, mais bien peu de mères pouvaient envisager que la garde soit, par un accord commun, confiée au père tant la pression sociale était forte, désignant comme « mauvaise mère » et chargeant de culpabilité celle qui envisageait de le faire. Lorsque les pères contestaient une telle séparation des charges, la garde bien souvent ne leur était confiée que lorsque la mère présentait des risques manifestes de ne pouvoir bien s'occuper de ses enfants.

La progressive mise en place de l'équité parentale après séparation

Les cas les plus douloureux furent à l'évidence les cas très conflictuels, parfois sous-tendus par une tendance pathologique de l'un ou l'autre conjoint, voire des deux. Certains suicides paternels vinrent raviver douloureusement les débats, et la figure montante du SDF vint rappeler que l'une des issues du processus de désaffiliation paternelle était la rupture des liens sociaux et l'errance. Constituées en groupes de pression, les associations paternelles prirent le relais des associations féministes pour contribuer d'une autre manière à faire accélérer le mouvement de démocratisation des rapports familiaux, en poussant à la promotion du principe de coparentalité et de la pratique de garde alternée après la séparation. Les lois sur l'autorité parentale de 1987, 1993 et 2002 reconnaissaient successivement l'autorité parentale partagée après divorce en la séparant de la résidence habituelle de l'enfant (1987), la posaient comme principe général en élargissant aux séparations après concubinage (1993), et enfin légitimaient la pratique de résidence alternée en la reconnaissant comme solution possible au même titre que la résidence chez l'un des parents (2002). Il avait fallu plus de trente ans pour que le mouvement de démocratisation de la vie privée soit juridiquement étendu des situations de vie familiale commune aux situations

post-séparation, soit un véritable renversement des règles juridiques du jeu social, qui ne pouvait que rencontrer de fortes résistances tant ce changement fut, à l'échelle de l'histoire, rapide...

Beaucoup de pères frustrés de la présence de leurs enfants n'en sortaient pas indemnes, même si le taux de ceux qui ne voyaient plus ou presque plus leurs enfants passait à 50% en 1994, et surtout à 40% en 2005. Alors que beaucoup de mères se plaignaient par ailleurs que leurs ex-conjoints ne veuillent pas s'occuper plus de leurs enfants...

Ce qu'avaient ainsi mis en exergue les séparations conjugales, c'était à quel point le modèle familial traditionnel, asymétrique et inégalitaire, continuait à servir de référence non seulement à bien des situations familiales, mais aussi à bien des pratiques sociales et juridiques visant à donner un cadre à la mutation anthropologique en cours. S'est affirmée la contradiction entre, d'une part, la perpétuation des normes et des références antérieures et, d'autre part, un processus d'accession à un modèle de vie familiale plaçant sur un pied d'égalité homme, femme et enfants, et visant à promouvoir leur autonomie... Par ailleurs, à côté des processus d'émancipation des femmes, l'autre dimension fondamentale de ce mouvement réside dans la redéfinition des places parentales et du rapport de chaque parent à l'enfant. Ce fut un but de ma recherche sur

l'évolution des savoirs sur la petite enfance et la parentalité (Neyrand, 2000) que de montrer la complexité de cette évolution et toutes les contradictions qui la traversent.

Au regard de l'idéal démocratique de l'égalité parentale au service de l'épanouissement des personnes et du bien-être de l'enfant, il convient alors de soutenir ceux qui s'y trouvent en position de faiblesse: les enfants, les femmes et les pères qui – chacun à sa façon – doivent trouver bénéfique dans la mise en place d'une véritable démocratie familiale.

post-séparation, soit un véritable renversement des règles juridiques du jeu social, qui ne pouvait que rencontrer de fortes résistances tant ce changement fut, à l'échelle de l'histoire, rapide...

Beaucoup de pères frustrés de la présence de leurs enfants n'en sortaient pas indemnes, même si le taux de ceux qui ne voyaient plus ou presque plus leurs enfants passait à 50% en 1994, et surtout à 40% en 2005. Alors que beaucoup de mères se plaignaient par ailleurs que leurs ex-conjoints ne veuillent pas s'occuper plus de leurs enfants...

Ce qu'avaient ainsi mis en exergue les séparations conjugales, c'était à quel point le modèle familial traditionnel, asymétrique et inégalitaire, continuait à servir de référence non seulement à bien des situations familiales, mais aussi à bien des pratiques sociales et juridiques visant à donner un cadre à la mutation anthropologique en cours. S'est affirmée la contradiction entre, d'une part, la perpétuation des normes et des références antérieures et, d'autre part, un processus d'accession à un modèle de vie familiale plaçant sur un pied d'égalité homme, femme et enfants, et visant à promouvoir leur autonomie... Par ailleurs, à côté des processus d'émancipation des femmes, l'autre dimension fondamentale de ce mouvement réside dans la redéfinition des places parentales et du rapport de chaque parent à l'enfant. Ce fut un but de ma recherche sur

l'évolution des savoirs sur la petite enfance et la parentalité (Neyrand, 2000) que de montrer la complexité de cette évolution et toutes les contradictions qui la traversent.

Au regard de l'idéal démocratique de l'égalité parentale au service de l'épanouissement des personnes et du bien-être de l'enfant, il convient alors de soutenir ceux qui s'y trouvent en position de faiblesse: les enfants, les femmes et les pères qui – chacun à sa façon – doivent trouver bénéfique dans la mise en place d'une véritable démocratie familiale.

Une chaîne d'actes imprudents dont naît un père au futur non fini

«[...]lui-même avait dû s'élever seul, sans père, n'ayant jamais connu ces moments où le père appelle le fils dont il a attendu qu'il ait l'âge d'écouter, pour lui dire le secret de la famille, ou une ancienne peine, ou l'expérience de sa vie, [...] et lui avait eu 16ans puis 20ans et personne ne lui avait parlé et il lui avait fallu apprendre seul, grandir seul, en force, en puissance, trouver seul sa morale et sa vérité, à naître enfin comme homme pour ensuite naître encore d'une naissance plus dure, celle qui consiste à naître aux autres, aux femmes» (Camus, 1960, p. 181).

«Depuis des années qu'il vivait en France, il se promettait de faire ce que sa mère, restée en Algérie,

Anne Aubert-Godard, psychologue, psychanalyste, professeur émérite de psychopathologie clinique et de psychologie clinique à l'université de Haute-Normandie, vice-présidente de l'AFPPEA, Paris.

Une chaîne d'actes imprudents dont naît un père au futur non fini

«[...]lui-même avait dû s'élever seul, sans père, n'ayant jamais connu ces moments où le père appelle le fils dont il a attendu qu'il ait l'âge d'écouter, pour lui dire le secret de la famille, ou une ancienne peine, ou l'expérience de sa vie, [...] et lui avait eu 16ans puis 20ans et personne ne lui avait parlé et il lui avait fallu apprendre seul, grandir seul, en force, en puissance, trouver seul sa morale et sa vérité, à naître enfin comme homme pour ensuite naître encore d'une naissance plus dure, celle qui consiste à naître aux autres, aux femmes» (Camus, 1960, p. 181).

«Depuis des années qu'il vivait en France, il se promettait de faire ce que sa mère, restée en Algérie,

Anne Aubert-Godard, psychologue, psychanalyste, professeur émérite de psychopathologie clinique et de psychologie clinique à l'université de Haute-Normandie, vice-présidente de l'AFPPEA, Paris.

ce qu'elle lui demandait depuis si longtemps : aller voir la tombe de son père qu'elle-même n'avait jamais vue. Il trouvait que cette visite n'avait aucun sens, pour lui d'abord qui n'avait pas connu son père, ignorait à peu près tout de ce qu'il avait été, [...] pour sa mère ensuite qui ne parlait jamais du disparu et qui ne pouvait rien imaginer de ce qu'il allait voir» (*ibid.*, p.28). «C'est ici, dit le gardien [...] tenez, il est là [...] je vous laisse, dit le gardien [...] il lut sur la tombe la date de naissance de son père, dont il découvrit à cette occasion qu'il l'ignorait. Puis il lut les deux dates, 1885-1914, et fit un calcul machinal : 29 ans. Soudain une idée le frappa qui l'ébranla jusque dans son corps. Il avait 40 ans. L'homme enterré sous cette dalle, et qui avait été son père, était plus jeune que lui» (*ibid.*, p.29).

Albert Camus dit la complicité que doivent avoir père et fils pour transmettre ce que c'est qu'être homme, être père. Pouvoir recevoir, accueillir ce que donne de lui un père humain, ou ses traces, émeut. C'est la mère qui pousse l'homme à reconnaître son père, à ne plus être un « premier homme ».

C'est une femme, moi, une fille, qui vais vous parler de quelques traits qui me semblent essentiels à l'être-père. Je n'en ai pas l'expérience. J'ai donc forcément dû en passer par un autre. Par le père de ma mère, ce qu'elle m'en a transmis, par mon père, auquel elle m'a introduite, par les hommes qui m'en ont parlé. Un processus semble nécessaire pour que les jalons sur le chemin du devenir-père puissent être

utilisés pour le devenir effectivement, profondément. Ce n'est ni magique ni instantané, mais bien à travers des éprouvés, des décisions, du temps. On peut faire le père sans l'être. Ce texte est doublement orienté vers, d'une part, la bisexualité, complémentarité toujours imparfaite mais féconde des actes féminin/masculin, passif/actif, qui créent des jalons, d'autre part le processus, toujours inachevé, réunissant des actes qui jalonnent un parcours de devenant-père.

Deux temps successifs complémentaires constituent un jalon et le processus réunit les jalons vers la portée symbolique de la paternité. Je ne vais en retenir que quelques étapes fondatrices à travers des actes psychiques nécessaires pour que du père existe.

J'insiste sur les actes psychiques. Ils peuvent être introduits, précédés, suivis par des actes concrets mais c'est l'acte psychique qui transforme véritablement la position du sujet en père.

D'un père imaginé à être père pour de vrai

En effet, le père est assujéti socialement par les règles juridiques en vigueur, dans le réseau de la filiation à laquelle il appartient, à son histoire. Le père n'est pas tout-puissant. En dehors de la figure du père qui est à peine un père, celui de la horde primitive, chez S. Freud, tous les pères sont des fils. Il y a donc un paradoxe à tenir quand on devient

ce qu'elle lui demandait depuis si longtemps : aller voir la tombe de son père qu'elle-même n'avait jamais vue. Il trouvait que cette visite n'avait aucun sens, pour lui d'abord qui n'avait pas connu son père, ignorait à peu près tout de ce qu'il avait été, [...] pour sa mère ensuite qui ne parlait jamais du disparu et qui ne pouvait rien imaginer de ce qu'il allait voir» (*ibid.*, p.28). «C'est ici, dit le gardien [...] tenez, il est là [...] je vous laisse, dit le gardien [...] il lut sur la tombe la date de naissance de son père, dont il découvrit à cette occasion qu'il l'ignorait. Puis il lut les deux dates, 1885-1914, et fit un calcul machinal : 29 ans. Soudain une idée le frappa qui l'ébranla jusque dans son corps. Il avait 40 ans. L'homme enterré sous cette dalle, et qui avait été son père, était plus jeune que lui» (*ibid.*, p.29).

Albert Camus dit la complicité que doivent avoir père et fils pour transmettre ce que c'est qu'être homme, être père. Pouvoir recevoir, accueillir ce que donne de lui un père humain, ou ses traces, émeut. C'est la mère qui pousse l'homme à reconnaître son père, à ne plus être un « premier homme ».

C'est une femme, moi, une fille, qui vais vous parler de quelques traits qui me semblent essentiels à l'être-père. Je n'en ai pas l'expérience. J'ai donc forcément dû en passer par un autre. Par le père de ma mère, ce qu'elle m'en a transmis, par mon père, auquel elle m'a introduite, par les hommes qui m'en ont parlé. Un processus semble nécessaire pour que les jalons sur le chemin du devenir-père puissent être

utilisés pour le devenir effectivement, profondément. Ce n'est ni magique ni instantané, mais bien à travers des éprouvés, des décisions, du temps. On peut faire le père sans l'être. Ce texte est doublement orienté vers, d'une part, la bisexualité, complémentarité toujours imparfaite mais féconde des actes féminin/masculin, passif/actif, qui créent des jalons, d'autre part le processus, toujours inachevé, réunissant des actes qui jalonnent un parcours de devenant-père.

Deux temps successifs complémentaires constituent un jalon et le processus réunit les jalons vers la portée symbolique de la paternité. Je ne vais en retenir que quelques étapes fondatrices à travers des actes psychiques nécessaires pour que du père existe.

J'insiste sur les actes psychiques. Ils peuvent être introduits, précédés, suivis par des actes concrets mais c'est l'acte psychique qui transforme véritablement la position du sujet en père.

D'un père imaginé à être père pour de vrai

En effet, le père est assujéti socialement par les règles juridiques en vigueur, dans le réseau de la filiation à laquelle il appartient, à son histoire. Le père n'est pas tout-puissant. En dehors de la figure du père qui est à peine un père, celui de la horde primitive, chez S. Freud, tous les pères sont des fils. Il y a donc un paradoxe à tenir quand on devient

parent: on change d'identité, on advient père ou mère et pourtant on reste des fils et des filles. Il faut trouver comment tenir les deux ensemble, comment les tricoter, comment inventer l'autre avec l'un, comment les faire jouer ensemble et que l'un imprègne la construction de l'autre, plutôt que les faire s'exclure et chercher à se détruire. Il y a des ruptures et des discordances entre ce que l'enfant a construit et la réalité d'être père, avec les exigences culturelles auxquelles la paternité doit répondre. L'enfant, avec sa sexualité infantile, sa quête phallique, avait inventé des théories pour devenir père et pour avoir des enfants, et pour en faire, autant de manifestations phalliques, dans une toute-puissance imaginaire, être, avoir, faire qu'il ne parvenait pas à unifier. Le père réel est le contraire de tout-puissant, assujetti de façon multiple. Il n'est pas ce qu'il désire, n'a pas ce qu'il veut, ne fait pas tout ce qu'il souhaite, contrairement à ce que croient les enfants à propos de leur père, qu'ils admirent, à qui ils veulent ressembler, qu'ils veulent être, dont ils veulent posséder le pouvoir, parfois à travers des conduites magiques.

Cet « idéal » de père oriente, vectorise leur « plus tard, quand je serai grand... » Mais c'est un des aspects de la difficulté: ce que les enfants croient qu'est « être un père », « être le père » n'est pas ce que rencontre celui qui ose devenir père. Être réellement et non imaginairement le père, c'est

oser, pouvoir supporter de rencontrer l'inconnu, s'y affronter sans savoir ce qui va advenir: la destruction peut-être, la disparition de soi, la désintégration de ce qu'on était. « Où on va, papa ? » demande toujours Thomas, le deuxième fils handicapé de Jean-Louis Fournier (2008) qui est resté papa malgré le désastre du handicap pour la deuxième fois. Papa, pour l'enfant, est censé savoir où on va, le dire, guider. Et pourtant, oser se lancer dans la paternité, c'est accepter de ne pas savoir, et s'engager quand même à tenir le gouvernail. Oser affronter cet inconnu, hors maîtrise, sans en être détruit, éclaté; accueillir en soi l'angoisse, et assumer l'incertitude, le doute. Et puis recevoir et supporter, au contraire, le retour de tout le trop connu: les exigences internes à propos de ce que *doit* être un père, c'est-à-dire le retour des idéaux depuis toutes les attentes, les exigences infantiles à l'endroit du père. « Tout ce que je voulais que mon père soit, qu'il me donne, qu'il n'a pas été et ne m'a pas donné; tout cela je veux/je dois l'être maintenant, je dois le donner à celui qui est/sera mon enfant: à fils bien traité père digne de ce nom, tel fils, tel père. » Faire aussi une place aux exigences des parents internes, des ancêtres. Beaucoup de « il faut », « tu dois ».

L'être-père, c'est le plus souvent chez un homme que ça se passe, dans notre culture occidentale et dans la majorité des cultures, mais ce n'est pas une nécessité. Ce n'est pas une question de sexe

parent: on change d'identité, on advient père ou mère et pourtant on reste des fils et des filles. Il faut trouver comment tenir les deux ensemble, comment les tricoter, comment inventer l'autre avec l'un, comment les faire jouer ensemble et que l'un imprègne la construction de l'autre, plutôt que les faire s'exclure et chercher à se détruire. Il y a des ruptures et des discordances entre ce que l'enfant a construit et la réalité d'être père, avec les exigences culturelles auxquelles la paternité doit répondre. L'enfant, avec sa sexualité infantile, sa quête phallique, avait inventé des théories pour devenir père et pour avoir des enfants, et pour en faire, autant de manifestations phalliques, dans une toute-puissance imaginaire, être, avoir, faire qu'il ne parvenait pas à unifier. Le père réel est le contraire de tout-puissant, assujetti de façon multiple. Il n'est pas ce qu'il désire, n'a pas ce qu'il veut, ne fait pas tout ce qu'il souhaite, contrairement à ce que croient les enfants à propos de leur père, qu'ils admirent, à qui ils veulent ressembler, qu'ils veulent être, dont ils veulent posséder le pouvoir, parfois à travers des conduites magiques.

Cet « idéal » de père oriente, vectorise leur « plus tard, quand je serai grand... » Mais c'est un des aspects de la difficulté: ce que les enfants croient qu'est « être un père », « être le père » n'est pas ce que rencontre celui qui ose devenir père. Être réellement et non imaginairement le père, c'est

oser, pouvoir supporter de rencontrer l'inconnu, s'y affronter sans savoir ce qui va advenir: la destruction peut-être, la disparition de soi, la désintégration de ce qu'on était. « Où on va, papa ? » demande toujours Thomas, le deuxième fils handicapé de Jean-Louis Fournier (2008) qui est resté papa malgré le désastre du handicap pour la deuxième fois. Papa, pour l'enfant, est censé savoir où on va, le dire, guider. Et pourtant, oser se lancer dans la paternité, c'est accepter de ne pas savoir, et s'engager quand même à tenir le gouvernail. Oser affronter cet inconnu, hors maîtrise, sans en être détruit, éclaté; accueillir en soi l'angoisse, et assumer l'incertitude, le doute. Et puis recevoir et supporter, au contraire, le retour de tout le trop connu: les exigences internes à propos de ce que *doit* être un père, c'est-à-dire le retour des idéaux depuis toutes les attentes, les exigences infantiles à l'endroit du père. « Tout ce que je voulais que mon père soit, qu'il me donne, qu'il n'a pas été et ne m'a pas donné; tout cela je veux/je dois l'être maintenant, je dois le donner à celui qui est/sera mon enfant: à fils bien traité père digne de ce nom, tel fils, tel père. » Faire aussi une place aux exigences des parents internes, des ancêtres. Beaucoup de « il faut », « tu dois ».

L'être-père, c'est le plus souvent chez un homme que ça se passe, dans notre culture occidentale et dans la majorité des cultures, mais ce n'est pas une nécessité. Ce n'est pas une question de sexe

biologique, sauf pour la dimension génitrice qui n'est pas sans importance mais dont je ne traite pas ici. C'est une question de position psychique. La position d'être père est une position complémentaire à celle de l'être-mère, une position nécessaire à l'être-mère. L'être-mère fait avec le senti. Pas seulement mais d'abord. L'être-père fait avec l'inconnu total, pas seulement, mais d'abord, par-dessus lequel il pose un acte psychique. C'est donc quelque chose qui ne peut se jouer qu'entre deux personnes se trouvant dans des positions différentes par rapport à un troisième objet commun, un enfant. La dimension de génération y est fondamentale.

P. Aulagnier (1975, p. 174) accorde une place décisive au père lui-même, en responsabilité, et non seulement au père auquel la mère se réfère et qu'elle désigne pour l'enfant : «Celui qui pourra devenir un père commence par reconnaître le représentant de cette fonction dans celui que le discours de la mère lui désigne comme tel, mais aussi, et l'oublier serait une grave erreur, dans le discours effectif prononcé par la voix paternelle. Dans la rencontre avec le père on peut différencier deux moments et deux expériences :

– la rencontre avec la voix du père (si on se situe du côté de l'enfant) et l'accès à la paternité (si on regarde du côté du père) ;

– le désir du père, entendant aussi bien par là le désir de l'enfant pour le père que du père pour l'enfant. »

Le premier jalon, fondateur des autres, est posé par la mère. «Garçon et fille héritent d'un désir d'enfant transmis par le souhait maternel : qu'ils deviennent à leur tour père ou mère. La réalisation d'un désir de paternité trouve sa source dans un vœu porté par le discours maternel. [...] Le désir d'enfant du père est intimement relié à des vœux qui concernaient l'aire maternelle et l'ère de sa puissance. L'anticipation propre à son discours, quand il s'agit d'un fils, va lui transmettre un souhait identificatoire – devenir père – qui concerne une fonction qu'elle ne possède pas et qu'elle ne peut que référer à celle de son propre père. [...] Son discours parle d'une fonction qui passe de père en père : son souhait réunit deux positions et deux fonctions, celle occupée par son propre père et celle que pourra occuper l'*infans* comme père futur. Entre ces deux chaînons se situe le père réel de l'enfant, vers lequel ce dernier tournera son regard pour tenter de savoir ce que signifie le terme père et quel est le sens du concept "fonction paternelle" » (*ibid.*, p. 171-172). Le travail du refoulement du désir incestueux et œdipien permet que ce désir revienne inversé : que cet enfant désire à son tour un enfant et devienne père. «La mère vient occuper la place d'un donateur de désir [...] mais refuse d'être le donateur de l'objet» (*ibid.*, p. 149).

biologique, sauf pour la dimension génitrice qui n'est pas sans importance mais dont je ne traite pas ici. C'est une question de position psychique. La position d'être père est une position complémentaire à celle de l'être-mère, une position nécessaire à l'être-mère. L'être-mère fait avec le senti. Pas seulement mais d'abord. L'être-père fait avec l'inconnu total, pas seulement, mais d'abord, par-dessus lequel il pose un acte psychique. C'est donc quelque chose qui ne peut se jouer qu'entre deux personnes se trouvant dans des positions différentes par rapport à un troisième objet commun, un enfant. La dimension de génération y est fondamentale.

P. Aulagnier (1975, p. 174) accorde une place décisive au père lui-même, en responsabilité, et non seulement au père auquel la mère se réfère et qu'elle désigne pour l'enfant : «Celui qui pourra devenir un père commence par reconnaître le représentant de cette fonction dans celui que le discours de la mère lui désigne comme tel, mais aussi, et l'oublier serait une grave erreur, dans le discours effectif prononcé par la voix paternelle. Dans la rencontre avec le père on peut différencier deux moments et deux expériences :

– la rencontre avec la voix du père (si on se situe du côté de l'enfant) et l'accès à la paternité (si on regarde du côté du père) ;

– le désir du père, entendant aussi bien par là le désir de l'enfant pour le père que du père pour l'enfant. »

Le premier jalon, fondateur des autres, est posé par la mère. «Garçon et fille héritent d'un désir d'enfant transmis par le souhait maternel : qu'ils deviennent à leur tour père ou mère. La réalisation d'un désir de paternité trouve sa source dans un vœu porté par le discours maternel. [...] Le désir d'enfant du père est intimement relié à des vœux qui concernaient l'aire maternelle et l'ère de sa puissance. L'anticipation propre à son discours, quand il s'agit d'un fils, va lui transmettre un souhait identificatoire – devenir père – qui concerne une fonction qu'elle ne possède pas et qu'elle ne peut que référer à celle de son propre père. [...] Son discours parle d'une fonction qui passe de père en père : son souhait réunit deux positions et deux fonctions, celle occupée par son propre père et celle que pourra occuper l'*infans* comme père futur. Entre ces deux chaînons se situe le père réel de l'enfant, vers lequel ce dernier tournera son regard pour tenter de savoir ce que signifie le terme père et quel est le sens du concept "fonction paternelle" » (*ibid.*, p. 171-172). Le travail du refoulement du désir incestueux et œdipien permet que ce désir revienne inversé : que cet enfant désire à son tour un enfant et devienne père. «La mère vient occuper la place d'un donateur de désir [...] mais refuse d'être le donateur de l'objet» (*ibid.*, p. 149).

Le processus du devenir-père

Ce premier jalon constitue un prototype de transformation des désirs bruts en désir pour un autre, portant le désir de transmettre. Ce que je vais vous décrire suppose de faire attention à la complémentarité sous deux formes. D'une part sous la forme de la bisexualité : une complémentarité entre le féminin qui accueille et le masculin qui fait, le passif et l'actif ; d'autre part sous la forme d'un processus qui se déroule : complémentarité des actes psychiques effectués par un sujet, qui jalonnent un parcours de futur père.

Je précise qu'un acte psychique en position passive, en position féminine, est un acte d'appel, d'accueil, de réception, de contenance et non pas quelque chose de subi, dans une situation de soumission qui amputerait le sujet d'une part de son être volée par un autre.

Première étape décisive : ce qui se passe entre la mère et son bébé garçon, qui permet qu'il puisse devenir père. C'est le primat de l'autre, comme le dit J. Laplanche (1987), face à quoi le bébé garçon, comme le bébé fille, est en position passive. Le désir de la mère concernant son garçon et la gestion de ce désir ouvrent ou ferment l'à-venir de cet enfant à une descendance, organisent le temps de ce futur sujet. Il n'y aura de part active en tant que « je » chez ce garçon que dans un après-coup (Gérard,

2009) d'intégration d'une part des messages énigmatiques envoyés par sa mère, au cours d'un processus de subjectivation. Lui a-t-elle transmis le désir d'enfant ? A-t-elle pu transformer son désir incestueux inconscient en désir qu'il soit père d'un enfant conçu avec une autre qu'elle ?

Deuxième étape : ce qui se passe chez le petit garçon pris dans la situation œdipienne. Nous allons voir ce que Hans, son papa et Freud en disent (Freud, 1909b). C'est une chaîne d'autres alors, de trois générations d'hommes, qui ouvre le petit garçon à une position féminine vis-à-vis d'un père admiré pour son savoir mais aussi découvert ne sachant pas tout, en relation d'élève-enfant lui-même vis-à-vis d'un père, un grand-père pour Hans, un qui parle avec le bon Dieu. C'est pour Hans une ouverture au savoir des ancêtres, au logos, une invitation à marier féminin et masculin, à trouver sa propre place masculine, à oser penser et l'affirmer, à s'inscrire dans le désir actif d'une descendance : « Quand je peux écrire au professeur je suis toujours très content » (*ibid.*, p.201). « Laisse-moi enfin tranquille », dit Hans à son père qui le harcèle (*ibid.*, p.202), et Freud commente : « Il ment carrément » (*ibid.*). Son père lui reproche ses mauvaises pensées à l'égard de sa sœur : « Un gentil petit garçon ne souhaite tout de même pas cela » – à quoi Hans répond :

Le processus du devenir-père

Ce premier jalon constitue un prototype de transformation des désirs bruts en désir pour un autre, portant le désir de transmettre. Ce que je vais vous décrire suppose de faire attention à la complémentarité sous deux formes. D'une part sous la forme de la bisexualité : une complémentarité entre le féminin qui accueille et le masculin qui fait, le passif et l'actif ; d'autre part sous la forme d'un processus qui se déroule : complémentarité des actes psychiques effectués par un sujet, qui jalonnent un parcours de futur père.

Je précise qu'un acte psychique en position passive, en position féminine, est un acte d'appel, d'accueil, de réception, de contenance et non pas quelque chose de subi, dans une situation de soumission qui amputerait le sujet d'une part de son être volée par un autre.

Première étape décisive : ce qui se passe entre la mère et son bébé garçon, qui permet qu'il puisse devenir père. C'est le primat de l'autre, comme le dit J. Laplanche (1987), face à quoi le bébé garçon, comme le bébé fille, est en position passive. Le désir de la mère concernant son garçon et la gestion de ce désir ouvrent ou ferment l'à-venir de cet enfant à une descendance, organisent le temps de ce futur sujet. Il n'y aura de part active en tant que « je » chez ce garçon que dans un après-coup (Gérard,

2009) d'intégration d'une part des messages énigmatiques envoyés par sa mère, au cours d'un processus de subjectivation. Lui a-t-elle transmis le désir d'enfant ? A-t-elle pu transformer son désir incestueux inconscient en désir qu'il soit père d'un enfant conçu avec une autre qu'elle ?

Deuxième étape : ce qui se passe chez le petit garçon pris dans la situation œdipienne. Nous allons voir ce que Hans, son papa et Freud en disent (Freud, 1909b). C'est une chaîne d'autres alors, de trois générations d'hommes, qui ouvre le petit garçon à une position féminine vis-à-vis d'un père admiré pour son savoir mais aussi découvert ne sachant pas tout, en relation d'élève-enfant lui-même vis-à-vis d'un père, un grand-père pour Hans, un qui parle avec le bon Dieu. C'est pour Hans une ouverture au savoir des ancêtres, au logos, une invitation à marier féminin et masculin, à trouver sa propre place masculine, à oser penser et l'affirmer, à s'inscrire dans le désir actif d'une descendance : « Quand je peux écrire au professeur je suis toujours très content » (*ibid.*, p.201). « Laisse-moi enfin tranquille », dit Hans à son père qui le harcèle (*ibid.*, p.202), et Freud commente : « Il ment carrément » (*ibid.*). Son père lui reproche ses mauvaises pensées à l'égard de sa sœur : « Un gentil petit garçon ne souhaite tout de même pas cela » – à quoi Hans répond :

« Mais il a le droit de le penser¹.

– Mais ce n'est pas bien.

– S'il le pense vraiment c'est quand même bien, pour qu'on l'écrive au professeur » (*ibid.*, p. 216).

Autre échange : « Tu sais bien qu'un garçon ne peut pas avoir d'enfant.

– Ça je le sais. Avant, j'étais la maman, maintenant je suis le papa.

– Et qui est la maman des enfants?

– Ben, maman, et toi tu es le grand-papa » (*ibid.*, p. 238).

Il rêve qu'un plombier vient lui changer le derrière et le « fait wi-wi » pour être puissant comme papa et être capable de faire des enfants à maman. Le désir généreux est encore centré sur l'objet-maman mais Hans n'est plus aliéné dans un désir d'être maman, il désire être papa. « Longtemps avant qu'il ne fût au monde, j'avais déjà su que me viendrait un petit Hans qui aimerait tant sa mère qu'il devrait forcément pour cela avoir peur du père et je l'avais raconté à son père », dit Freud à Hans quand il vient le voir. Après, ce dernier demande à son père : « Le professeur parle-t-il donc avec le bon Dieu pour être capable de tout savoir à l'avance? » (*ibid.*, p. 188). Les fonctions d'anticipation et de prévention typiquement parentales s'enracinent en partie dans la reviviscence éprouvée et la reconnaissance intégrée

1. Souligné par moi.

en soi de l'enfant qu'on a été, à partir de quoi le père et encore plus le grand-père peuvent aider le petit-fils du fait de leur expérience et de la capacité qu'ils ont de la regarder. Au féminin du revécu succède le masculin de la réflexion et du jugement.

Troisième étape : ce qui se passe à l'adolescence pour le garçon, alors confronté à deux nouveaux problèmes : a) sa génitalité d'abord, la génitalité, plutôt que l'affirmation phallique, qui fait place à la différence et à la complémentarité entre un homme et une femme ; b) le problème, aigu, de sa propre mortalité, la mortalité de tout humain, et non la mort occasionnée par le seul meurtre. L'adolescent réalise qu'il mourra, de toute façon. Il a, peut-être, le pouvoir de donner la vie. Peut-il être réceptif à ce que lui fait éprouver ce double constat ? Il n'est biologiquement qu'homme. Peut-il l'accepter, l'intégrer, et dépasser la mort et la castration par un désir masculin généreux de donner un enfant à une femme autre que sa mère ? L'adolescent découvre une intériorité, un féminin en lui, un espace et une limite internes. Ce qui est nouveau, c'est qu'il s'en rend compte et apprend à l'utiliser. Avec un nouveau père « référent de la loi sur l'inceste, on découvre qu'il ne s'est jamais agi de le châtrer, que ses peurs étaient imaginaires. Mais l'accès à cette place exige du sujet qu'il se découvre mortel : reconnaître la valeur de ce qui est à transmettre présuppose qu'on sache qu'on n'est là que temporairement, qu'on

« Mais il a le droit de le penser¹.

– Mais ce n'est pas bien.

– S'il le pense vraiment c'est quand même bien, pour qu'on l'écrive au professeur » (*ibid.*, p. 216).

Autre échange : « Tu sais bien qu'un garçon ne peut pas avoir d'enfant.

– Ça je le sais. Avant, j'étais la maman, maintenant je suis le papa.

– Et qui est la maman des enfants?

– Ben, maman, et toi tu es le grand-papa » (*ibid.*, p. 238).

Il rêve qu'un plombier vient lui changer le derrière et le « fait wi-wi » pour être puissant comme papa et être capable de faire des enfants à maman. Le désir généreux est encore centré sur l'objet-maman mais Hans n'est plus aliéné dans un désir d'être maman, il désire être papa. « Longtemps avant qu'il ne fût au monde, j'avais déjà su que me viendrait un petit Hans qui aimerait tant sa mère qu'il devrait forcément pour cela avoir peur du père et je l'avais raconté à son père », dit Freud à Hans quand il vient le voir. Après, ce dernier demande à son père : « Le professeur parle-t-il donc avec le bon Dieu pour être capable de tout savoir à l'avance? » (*ibid.*, p. 188). Les fonctions d'anticipation et de prévention typiquement parentales s'enracinent en partie dans la reviviscence éprouvée et la reconnaissance intégrée

1. Souligné par moi.

en soi de l'enfant qu'on a été, à partir de quoi le père et encore plus le grand-père peuvent aider le petit-fils du fait de leur expérience et de la capacité qu'ils ont de la regarder. Au féminin du revécu succède le masculin de la réflexion et du jugement.

Troisième étape : ce qui se passe à l'adolescence pour le garçon, alors confronté à deux nouveaux problèmes : a) sa génitalité d'abord, la génitalité, plutôt que l'affirmation phallique, qui fait place à la différence et à la complémentarité entre un homme et une femme ; b) le problème, aigu, de sa propre mortalité, la mortalité de tout humain, et non la mort occasionnée par le seul meurtre. L'adolescent réalise qu'il mourra, de toute façon. Il a, peut-être, le pouvoir de donner la vie. Peut-il être réceptif à ce que lui fait éprouver ce double constat ? Il n'est biologiquement qu'homme. Peut-il l'accepter, l'intégrer, et dépasser la mort et la castration par un désir masculin généreux de donner un enfant à une femme autre que sa mère ? L'adolescent découvre une intériorité, un féminin en lui, un espace et une limite internes. Ce qui est nouveau, c'est qu'il s'en rend compte et apprend à l'utiliser. Avec un nouveau père « référent de la loi sur l'inceste, on découvre qu'il ne s'est jamais agi de le châtrer, que ses peurs étaient imaginaires. Mais l'accès à cette place exige du sujet qu'il se découvre mortel : reconnaître la valeur de ce qui est à transmettre présuppose qu'on sache qu'on n'est là que temporairement, qu'on